

Commune de Bernex

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 Juillet 2024 à 19h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Richard Martinez, Marie Perard, Stéphane Vesin, Sylvie Trincaz, Jean-Jacques Bertoni, Laurine Carraud, Edouard Betemps,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Emilien Abgrall, Pierrarnaud Christin, Sandie Masson (excusés)

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

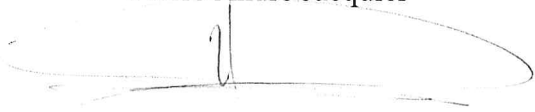
- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 12 Juin 2024
- 2) Autorise le Maire à signer une promesse unilatérale d'achat par substitution d'une propriété rurale sise à Bernex cadastrée à la section B sous les n° 497 (9a 72ca) lieudit Grands Champs, 773 (9a 77ca) lieudit Les Cotes, 836 (10a 70ca) lieudit Le Sancellaz, 911 (13a 20ca) lieudit La Rochetterre, 945 (8a 09ca), 970 (3a 29ca) lieudit Les Envers et 1834 (42a 00ca) lieudit Malpasset, à la section C sous les n° 455 (16a 07ca) lieudit Praubert, 672 (8a 11ca) lieudit Les Bois Settaux, 1555 (10a 95ca) lieudit Les Surpluits, et à la section D sous les n° 519 (19a 49ca), 520 (5a 08ca) lieudit Les Floutes, 889 (13a 65ca), 896 (16a 90ca), 915 (23a 05ca) lieudit Les Crozats et 2067 (11ca) lieudit Au Pré Vernay (ancien n° 759) soit pour un total de 2ha 10a 18ca dont le prix de vente s'élève à quatre mille deux cent quatre-vingts euros (4.280,00 €) auquel s'ajoute les frais d'intervention Safer d'un montant de mille deux cents euros (1.200,00 €) TTC ainsi que de la vente par acte authentique. Il s'engage à se comporter en bailleur au profit d'un agriculteur agréé par la Safer pour la parcelle cadastrée à la section B sous le n° 1834 pendant 15 ans à compter de la signature de l'acte authentique et à entretenir les parcelles boisées conformément à la réglementation en vigueur
- 3) Supprime un emploi d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe à temps complet au service scolaire et d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet au service technique et crée deux emplois d'agents de maîtrise à temps complet l'un au service scolaire et l'autre au service technique à compter du 1^{er} août 2024
- 4) Adopte le tableau des emplois qui prendra effet au 1^{er} août 2024
- 5) Vote des crédits supplémentaires sur le budget annexe des remontées mécaniques 2024
- 6) Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de mandatement du 25 janvier 2021 relative à la gestion de l'activité centre de loisirs afin de la prolonger jusqu'au 30 juin 2025
- 7) Fixe le tarif pour dépassement d'horaire de fonctionnement du service de la garderie périscolaire à vingt euros (20,00 €) par ½ heure indivisible de dépassement (toute tranche horaire commencée étant due) et le tarif de la garderie durant l'interclasse de mi-journée (en cas de repas fourni par les parents ou prise d'un repas « de secours »),

hors « repas hallergènes ») à vingt euros (20,00 €). Il approuve le règlement intérieur des services périscolaires (cantine et garderie) valable du 2 septembre au 18 octobre 2024, période pendant laquelle sera testée un allongement de l'amplitude d'ouverture de la garderie du soir (ouverture jusqu'à 18h30 au lieu de 18h) qui fera l'objet d'un bilan

8) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

- . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 2247, 3021, 3023, 3024, 1812, 1371 et 1813 (locaux dans copropriété)
- . parcelles sises 991 Route de la Dent d'Oche cadastrées section A sous les numéros 4164 et 4827
- . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 2247, 3021, 3023, 3024, 1812, 1371 et 1813 (locaux dans copropriété)
- . parcelles sises 38 Impasse des Plates cadastrées section A sous les numéros 4293 et 4296.

Le Maire
Pierre André Jacquier



Le secrétaire
Jean-Yves Guegan

